

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc
sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Geysières »
déposée par la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**

Par arrêté préfectoral du 13 mai 2025 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Narbonne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Geysières ».

La surface clôturée est de 4,9 ha pour une puissance estimée à 4,9 MWc. Les panneaux fixes montés sur pieux battus sont inclinés de 15 degrés par rapport à l'horizontale et de 2 m de hauteur maximale. Le site comprend en outre deux locaux techniques totalisant 54 m², des pistes internes et une voie périphérique de 4 m de largeur.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 26 mars 2025 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, désignant M. Patrick TARDIEU, fonctionnaire territorial au CD11, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. Gérard BISCAN, urbaniste au ministère de l'équipement retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête – services techniques 10, quai Dillon 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquenarbonne2/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquenarbonne2/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Narbonne au lieu-dit « Geyssières »)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

narbonne2@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Narbonne, siège de l'enquête, Fleury, Vinassan, Armissan, Coursan, Cuxac-d'Aude, Moussan, Marcorignan, Néviau, Montredon-des-Corbières, Bizanet, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Bages, Gruissan, Port-La-Nouvelle et Sigean.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Narbonne –services techniques 10, quai Dillon - 11100 Narbonne :

- mardi 10 juin 2025 de 09 h à 12 h ;
- vendredi 27 juin 2025 de 14h à 17h ;
- vendredi 11 juillet 2025 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Narbonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, 74 rue Lieutenant de Montcabrier lieu-dit Technoparc de Mazeran – 34500 Béziers. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Fiona SIMONNOT, cheffe de projets - tél. 04 86 80 25 00 - mailto : agence.lr@totalenergies.com